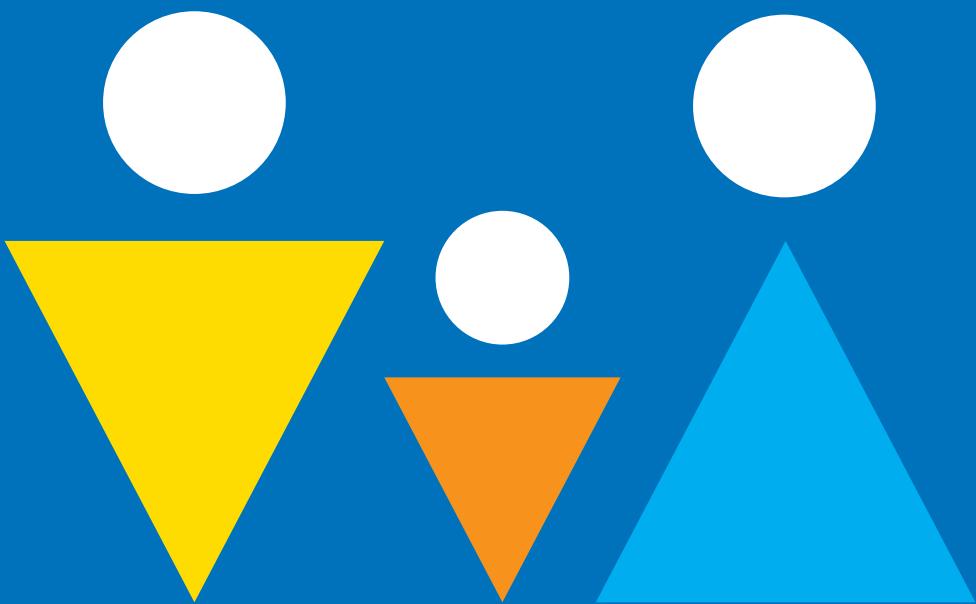


DOSSIER DE PRESSE

Séance plénière du
lundi 12 décembre 2022

Budget primitif 2023



Ce lundi 12 décembre 2022, les élus départementaux se sont réunis en séance plénière pour débattre du budget primitif 2023.

Sommaire

► Budget primitif 2023	3
► Haute ambition démocratie participative par la participation citoyenne	4
► Soutien du Département au champ culturel : 1% artistique, politique en faveur des artistes	5-6
► Renforcer le développement social	7

Budget primitif 2023

2,2 milliards

BUDGET ANNUEL DE LA
GIRONDE (BP 2023)

+ de 62 %

DES DÉPENSES DE
FONCTIONNEMENT DÉDIÉES À
LA SOLIDARITÉ

soit 1,08 Md €

28,5
millions

POUR LES COMMUNES
ET COMMUNAUTÉS DE
COMMUNES

28 millions
POUR LE LOGEMENT SOCIAL

Dans un contexte inflationniste, le projet de budget 2023 réaffirme l'ambition du Département de continuer à piloter les dépenses de fonctionnement pour dégager une épargne suffisante pour couvrir les besoins d'investissement nécessaires, notamment de part la croissance démographique girondine.

Evolution des recettes

En 2023, les recettes du Département évoluent : il recevra désormais une part de la TVA, impôt national volatile, en compensation de la suppression de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

Les recettes de fonctionnement devraient s'élever à 1 853,5M€ (+ 1,8% par rapport au budget voté 2022).

Provenant principalement de :

- ▶ TVA - 528,5M€
- ▶ Droits de Mutation à Titre Onéreux - 520M€
- ▶ Les dotations de l'Etat, non indexées sur l'inflation, restent stables 186M€ inscrits.

Dépenses de fonctionnement

Avec plus d'un milliard consacré aux solidarités humaines : allocations, actions d'insertion, protection de l'enfance, etc., soit 62% des dépenses de fonctionnement, ce budget traduit bien la volonté du Département d'accompagner les plus fragiles.

Parmi ces dépenses, on peut noter :

- ▶ 530,5M€ dédiés aux Allocations Individuelles de Solidarité (RSA, APA, AAH...)
- ▶ 270M€ pour l'aide sociale à l'enfance.
- ▶ 286,8M€ pour les dépenses de personnel qui augmentent avec notamment la création de postes pour renforcer les services aux usagers du secteur social (pour la majorité en protection de l'enfance) et de l'impact de la revalorisation du point d'indice

286 millions d'euros d'investissement

Grâce à une stratégie financière rigoureuse lui permettant de dégager une épargne de 104,2 M€, le Département va pouvoir déployer une capacité d'investissement de 286,3 millions d'euros

Il contribue ainsi à la vitalité économique du territoire :

- ▶ 111,1M€ pour les collèges,
- ▶ 40,6 M€ pour les infrastructures routières dont 4,4M€ concernent les mobilités alternatives,
- ▶ 4M€ dédiés aux investissements environnementaux (domaine de Certes et réalisation de voies vertes)
- ▶ 28,5M€ pour soutenir le bloc communal,
- ▶ 28M€ destinés au logement social,
- ▶ 4,7M€ seront alloués au syndicat mixte Gironde Numérique
- ▶ 2M€ au SDIS.

800 000€

BUDGET PARTICIPATIF 2023

Haute ambition démocratie participative le Département veut renforcer la démocratie, en favorisant l'expression citoyenne

En déclarant « la participation citoyenne », grande cause départementale de l'année 2022, le Département a affirmé la place des habitant.e.s, des citoyen.ne .s et des usager.e.s, comme priorité dans la prise de décision face aux enjeux d'aujourd'hui et de demain.

De cette année de « grande cause » est née une feuille de route de la politique départementale de haute ambition démocratique. Elle proposera à tous les Girondins et Girondines, sans distinction, de trouver leur place et leur pleine légitimité, dans le processus de construction des décisions qui les concernent.

Viser une haute ambition démocratique

La démarche donne à la population les moyens de prendre des décisions en toute autonomie et de s'organiser pour traiter des sujets qui comptent pour elle, au travers de familles d'actions déployées en interne à la collectivité et en externe avec l'ensemble des partenaires (citoyen.ne.s, collectifs, associations, collectivités) :

- ▶ sensibiliser, outiller, équiper les apprentissages collectifs et ouverts (programme de la Base, Réseau des élu.e.s de la Participation Citoyenne)
- ▶ incuber, expérimenter, démontrer que les innovations démocratiques sont possibles (accompagné notamment par la Mission agenda 21)
- ▶ structurer et institutionnaliser les pratiques à hautes ambitions citoyenne

Parmi les orientations 2023 d'expression citoyenne

- ▶ Installer un « parcours d'engagement » vers une démocratie alimentaire - En lien avec sa stratégie de résilience, le Département porte l'enjeu d'un droit à l'alimentation universel et fondamental.
- ▶ Expérimenter un Droit d'interpellation local - Le Département entend proposer un nouveau dispositif de prise en compte des interpellations citoyennes collectives. Cette démarche, imaginée grâce aux participant.e.s du rendez-vous des urgences démocratiques 2022, sera mise en œuvre en 2023.
- ▶ Reconnaître et valoriser l'engagement des personnes qui consacrent du temps au bien commun en se donnant la possibilité d'indemniser des citoyen.ne.s qui participent à des démarches engageantes nécessitant un fort investissement sur le long terme.

Nouvelle édition du budget participatif

En 2023, le Département renouvellera un budget participatif en invitant les Girondin.e.s à concevoir et réaliser des projets en matière de transformations sociales et écologiques sur les territoires. Cette nouvelle édition sera co-construite, comme la précédente, lors d'ateliers participatifs

Une œuvre, un collège : projet de commande artistique

14 œuvres créées

Pour accompagner la mise en place du 1% artistique dans la construction des nouveaux établissements du Plan Collège, les conseillères et conseillers départementaux ont voté le projet intitulé « Une œuvre, un collège », avec une vision globale. Ce projet, mené en concertation étroite avec la DRAC Nouvelle Aquitaine, s'appuiera sur un travail avec les territoires d'implantation des collèges et les communautés éducatives dès qu'elles seront constituées.

En tout, 14 œuvres seront créées.

Avec le 1% artistique, la commande publique soutient la création artistique. L'enjeu pour les artistes est de développer leurs talents dans un environnement exigeant et pour un public qui n'est pas a priori acquis. C'est aussi pour les adolescents une expérience esthétique qui nourrira leur développement et leur futur rapport à l'art comme au monde. C'est enfin l'occasion, pour les nouveaux collèges, de construire leur identité.

Ce projet devra traduire l'ambition éducative et culturelle du département avec de nombreux enjeux :

- ▶ soutien à la création artistique,
- ▶ la durabilité de l'impact artistique sur la communauté collégienne,
- ▶ l'intégration du projet dans le lien partenarial du collège avec le territoire
- ▶ la conservation des œuvres sur le long terme,
- ▶ l'implication des communautés éducatives, artistique, des architectes, associations partenaires, publics,
- ▶ les sujets majeurs pour le Département : résilience, lutte contre les discriminations, égalité fille-garçon, les problématiques environnementales...

Gouvernance

D'une ampleur inédite, ce projet sera accompagné par un comité artistique exigeant et attentif aux valeurs portées par l'ensemble du programme. Il alliera expertise artistique et culturelle et sensibilité aux questions éducatives, sociétales et environnementales. L'équipe du comité artistique sera équilibrée entre connaissance du territoire girondin et regard extérieur avec des expériences nationales et internationales ; expertise artistique et engagement social ; présence homme et femme.

Le comité artistique aura pour mission de :

- ▶ proposer les objectifs opérationnels du projet global
- ▶ émettre un avis sur le plan « Une œuvre, un collège »
- ▶ émettre un avis sur les cahiers des charges
- ▶ faire une proposition de sélection des candidats qui pourront proposer une offre
- ▶ auditionner les candidats
- ▶ proposer la sélection des artistes au comité de pilotage.

Ses six membres assureront la continuité au sein des comités artistiques du projet « Une œuvre, un collège »

Politique en faveur des artistes auteurs

8 millions €

MONTANT DU RSA VERSÉ À DES ARTISTES ET CRÉATEURS EN GIRONDE EN 2021

400

PROJETS CULTURELS DANS LES COLLÈGES

En 2021, 8 Millions d'euros de RSA ont été attribués à des personnes des secteurs de l'art et de la création. Depuis 2015, le Département mène avec PLACE (Plateforme de Coopération de l'Emploi culturel, soutenue par le FSE) des actions d'insertion auprès des allocataires du RSA ou demandeurs d'emploi des champs de l'art et de la culture. Le statut actuel des artistes-auteurs ne prend en compte que l'œuvre créée et non l'ensemble des étapes de travail.

Ces artistes souffrent d'une précarité due à l'irrégularité et à la faiblesse de revenus non compensés par un régime indemnitaire spécifique comme peuvent en bénéficier les intermittents du spectacle. De nombreux auteurs exercent de fait d'autres métiers afin de compléter des revenus en baisse et se maintenir dans une carrière artistique.

De nombreuses politiques départementales permettent déjà de soutenir la création artistique:

- ▶ le dispositif PLACE, qui soutient les projets d'artistes au RSA
- ▶ les actions d'éducation artistique et culturelle dans les collèges, sources de revenus complémentaires pour les auteurs,
- ▶ les commandes artistiques dans le cadre du 1% artistique pour les projets de construction de bâtiments neufs de biblio.gironde et du plan collèges (cf page précédente)
- ▶ la création de résidences de territoire Art/Environnement.
- ▶ l'action Orient express portée par la Fabrique POLA, avec Pôle emploi.

Alors que la crise actuelle fait courir le risque d'un retrait du soutien public à la création et à l'emploi artistique, le Département consolide sa politique culturelle et se saisit de la problématique des artistes-auteurs.

S'il n'est pas de la compétence du Département de travailler à un statut renouvelé de l'artiste-auteur qui reconnaîtrait sa professionnalité et la rémunération des temps de création, le plan d'actions, en partenariat avec l'Etat (Drac) et la Région, visera à structurer la filière, notamment par la reconnaissance du travail artistique, sa juste rémunération, la consolidation des parcours professionnels, le développement artistique et culturel dans les territoires et les responsabilités sociale et environnementale. Il ciblera avant tout les artistes du champ des arts plastiques et visuels.

Solidarité et inclusion pour prévenir les difficultés sociales

15,1 millions

D'EUROS POUR LE
DÉVELOPPEMENT SOCIAL EN
2023

+ de 300

ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT
SOCIAL SOUTENUES CHAQUE
ANNÉE

+ de 200

ACTEURS SOCIAUX SOUTENUS

L'impact des crises successives a renforcé les inégalités sociales et accentué les signes de vulnérabilité des Girondines et des Girondins. La précarité et l'exclusion ont fragilisé leur capacité à vivre et faire ensemble.

Pour lutter contre l'exclusion, le Département met en œuvre différentes actions de développement social en partenariat, pour compléter l'action directe réalisée par ses équipes sociales de terrain.

Un appel à initiatives locales de développement social

Il s'agit d'accompagner l'émergence et le déploiement d'expérimentations qui prennent en compte les ressources locales, les besoins des territoires et qui s'inscrivent dans des démarches de coopération. Cet appel à initiatives s'adresse à des associations, des structures relevant de l'économie sociale et solidaire, des bailleurs sociaux, des établissements publics...

Un soutien aux centres sociaux et espaces de vie sociale

Les centres sociaux et les espaces de vie sociale sont accompagnés par le Département. Ils sont des acteurs incontournables de proximité pour l'élaboration de solutions adaptées aux enjeux sociaux spécifiques. La collectivité verse également une aide financière à la fédération départementale des centres sociaux.

Le plan de soutien aux acteurs de l'inclusion sociale

Ce plan développe un réseau de proximité, en complémentarité avec l'intervention des services sociaux du Département, pour favoriser une solidarité plus inclusive et préventive des difficultés sociales.

4 axes sont privilégiés :

- ▶ l'accès aux droits fondamentaux,
- ▶ le développement de l'autonomie sociale,
- ▶ la prévention et la lutte contre les violences
- ▶ la citoyenneté/fraternité.

Solidarité alimentaire

En plus de la caisse d'aide aux personnes en difficulté qui répond à des situations d'urgence sociale (alimentaire, médicale), le Département soutient 40 épiceries solidaires et 35 projets, la banque alimentaire, les Restaurants du Coeur, la Croix Rouge, le Secours Populaire et la Société Saint-Vincent-de-Paul.

Il favorise également l'émergence de jardins partagés et des initiatives innovantes dans le champ de la solidarité alimentaire.

Contacts presse

Typhaine CORNACCHIARI :

06 18 18 22 44

typhaine.cornacchiari@gironde.fr

Anne-Gaëlle Mc Nab :

06 28 20 65 31

anne-gaelle-mcnab@gironde.fr

Marie-Hélène POPELIER :

06 22 26 69 72

m.popelier@gironde.fr

Site : Gironde.fr

Facebook : Département de la Gironde

Twitter : @gironde